



A compter du 02 JANVIER 2019

L'inscription de votre enfant AU FOYER DES JEUNES

se fait sur le PORTAIL FAMILLE

Depuis le site Internet de la ville de NOVES

(www.noves.fr)

Gagnez du temps en vous évitant les déplacements
à la Maison des Jeunes.

- Accédez à votre dossier personnel
- Réservez et payez en ligne les activités de votre/vos enfant(s) :
- Obtenez vos factures sur le Portail Famille
- Profitez des documents mis à disposition par le service Enfance / Jeunesse : planning de la Maison des Jeunes, informations « flash »
- Utilisez la messagerie du Portail Famille pour contacter le service Enfance / Jeunesse

Service Enfance / Jeunesse

Maison des Jeunes

Téléphone : 04 90 24 43 23

Courriel : foyerdesjeunes.noves@wanadoo.fr

Objet : Portail Famille

Noves, le 12 décembre 2018

Madame, Monsieur,

A compter du **02 janvier 2019**, vous pourrez réserver sur le Portail Famille :

- **Les activités proposées par la maison des Jeunes.**

Le Portail Famille va vous permettre de consulter votre dossier, de réserver, pour votre/vos enfant(s), les activités extrascolaires et de payer vos factures en ligne.

Un poste informatique est à votre disposition à la Maison des Jeunes pour les parents qui n'auraient pas accès à Internet.

Nous pouvons vous accompagner dans la création de votre compte.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Service Enfance / Jeunesse

Création de votre compte :

Si vous avez déjà un compte et si l'enfant n'est pas créé, enregistrez-le.

Si vous n'avez pas de compte : contactez-nous afin que nous vous communiquions votre identifiant personnel portail nécessaire lors de la création du compte.

Connectez-vous sur le site internet de Noves : www.noves.fr

Le Portail famille est accessible via l'encart Les Enfants, portail famille.

Nota : le guide utilisateur complet, au format pdf, est à votre disposition en téléchargement.

L'inscription

Pour le dossier a l'année :

Renseigner vos informations sur votre espace famille (dossier famille).

Documents à signer/fournir au bureau : règlement intérieur, fiche sanitaire de liaison, attestation en responsabilité civile, livret de famille, carte d'identité, justificatif de domicile.

Les réservations aux activités sur le portail :

En vous référant au planning vous pourrez faire 'une demande de réservation' sur l'activité choisie.

Votre demande peut être refusée (un email vous sera alors adressé) :

Dans le cas ou vous n'auriez pas respecté la date de clôture des inscriptions (8 jours avant le début de chaque vacance) ou si nous n'avons plus de places disponibles.

Facturation :

Votre facture sera disponible sur votre espace facturation. Le paiement se fait via le portail famille en carte bleue. Le paiement par chèques (à l'ordre de : régie recettes enfance jeunesse Noves) ou espèces restent possible auprès du régisseur.

Une relance vous sera envoyée avant que le dossier soit transmis au trésor public de Châteaurenard qui procédera à son recouvrement.

Pensez à justifier les absences pour les sorties avec un certificat médical afin de ne pas être facturé.

Parents divorcés ou séparés :

Un seul compte est créé.